

---

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE CACHAN**

---

*Président : Monsieur Pierre TAMBOURIN*

*Directrice : Madame Claire DUPAS*

### Membres ayant voix délibérative présents

#### *Membres nommés*

Monsieur Marc GOUJON, Inspecteur Général de l'Administration de l'Education nationale et de la Recherche

Monsieur Christian MARI, Directeur recherche et technologie, SNECMA

#### *Membres élus*

Monsieur Jacques DELAIRE, représentant des professeurs des Universités de l'ENS

Monsieur Patrice DURAN, représentant des professeurs des Universités de l'ENS

Monsieur Claude JARD, représentant des professeurs des Universités de l'ENS

Madame Marie-Laure CABON-DHERSIN, représentante des autres personnels d'enseignement et de recherche de l'ENS

Monsieur Dominique MILLER, représentant des autres personnels d'enseignement et de recherche de l'ENS

Madame Françoise TORT, représentante des autres personnels d'enseignement et de recherche de l'ENS

Monsieur Jean-Marie VIRELY, représentant des autres personnels d'enseignement et de recherche de l'ENS

Monsieur Mathieu BACH, suppléant de Monsieur Florian DUMAS, représentant des élèves de l'ENS (2<sup>e</sup> année)

Monsieur Patrick BONIN, représentant des élèves de l'ENS (4<sup>e</sup> année)

Monsieur Ayman MOUSSA, représentant des élèves de l'ENS (3<sup>e</sup> année)

Madame Martine AUGÉ, représentante des personnels ouvriers et de service de l'ENS

Monsieur Bernard ROUX, représentant des personnels administratifs de l'ENS

Monsieur Pascal SOULLARD, représentant des personnels ITRF de l'ENS

### Liste des mandats transmis

Monsieur Christian AUCLAIR à Monsieur Patrice DURAN

Monsieur Jean-François BACH à Monsieur Marc GOUJON

Madame Anita BERSELLINI à Monsieur Christian MARI

Monsieur Bernard BOBE à Monsieur Patrice DURAN

Monsieur Jacques de CERTAINES à Monsieur Claude JARD

Monsieur Jean DER COURT à Monsieur Pierre TAMBOURIN

Monsieur Florian DUMAS à Monsieur Mathieu BACH, suppléant

Madame Françoise FABRE à Madame Marie-Laure CABON-DHERSIN

Monsieur Bertrand FORTIN à Monsieur Marc GOUJON

Monsieur Gérard MAEDER à Monsieur Dominique MILLER

Monsieur Henri MAITRE à Monsieur Pierre TAMBOURIN

Monsieur Arnold MIGUS à Monsieur Christian MARI

Madame Laurence PAYE JEANNENEY à Monsieur Jacques DELAIRE

### Membres ayant voix consultative présents

Monsieur Hisham ABOU-KANDIL, Directeur adjoint de l'ENS de Cachan

Monsieur Jean-Luc FRANC, Agent comptable de l'ENS de Cachan

Monsieur Thierry MAURIN, Directeur de l'EDSP

Monsieur Patrice QUINTON, Directeur adjoint de l'ENS de Cachan

Monsieur Luçay SAUTRON, Secrétaire général de l'ENS de Cachan

Monsieur Eric SAVATTERO, Directeur de la formation à l'ENS de Cachan

Monsieur Yves FAU, Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

### Liste des invités présents

Monsieur Maurice LIEVREMEONT, Président de l'Association des anciens élèves

### Liste des membres excusés

Madame Camille BECKER

Madame Françoise THYS-CLEMENT

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2006**

---

Après vérification du quorum, Monsieur Tambourin ouvre les débats.

Monsieur Tambourin et Madame Dupas remercient les membres de leur présence malgré la confirmation tardive de la tenue du présent Conseil d'administration.

### **I. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2006**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 4 mai 2006 est approuvé à l'unanimité.

***Vote : Le Conseil d'administration adopte le procès-verbal du précédent Conseil d'administration en date du 4 mai 2006.***

***Pour : 28***

***Abstention : 0***

***Contre : 0***

### **II. Aspects scientifiques et pédagogiques**

#### **2.1. Approbation du contrat quadriennal 2006-2009 et des annexes financières**

Le texte définitif du contrat quadriennal 2006-2009 et l'annexe financière sont soumis au vote des administrateurs.

Madame Dupas précise que le plan du contrat, la déclaration de politique scientifique et les résultats de la négociation avaient été présentés au Conseil d'administration du 4 mai 2006.

Depuis, le Ministère a proposé le contrat dans sa version intégrale. La direction de l'ENS n'en étant pas satisfaite, elle a produit un nouveau texte, qui a été validé par le Ministère.

Deux lignes de crédits restaient en suspens au moment du Conseil d'administration de mai 2006 :

- la diffusion de la culture scientifique et technique. Le Ministère a annoncé en juin dernier qu'aucune subvention ne serait versée à l'établissement sur cette ligne. Les actions nouvelles initialement prévues et comportant des implications financières ont donc été retirées, en accord avec le Ministère.
- la contractualisation des bourses internationales, qui permettrait davantage de souplesse dans la gestion financière. Le Ministère n'a pas encore rendu sa réponse sur ce point.

Madame Dupas rappelle que l'ENS de Cachan a obtenu une augmentation de 21,3% sur le volet recherche par rapport au contrat quadriennal 2002-2005, et de 17,5% sur l'ensemble des chapitres.

Pierre Tambourin estime que ces résultats constituent une véritable reconnaissance de la place de l'École dans le paysage de l'enseignement supérieur.

Madame Tort pense que deux points du contrat mériteraient d'être développés et de faire l'objet de discussions au sein de l'École. Ils figurent dans le premier chapitre consacré à la formation : d'une part, la mention « Enfin, l'École s'efforcera de développer la communication sur son offre de formation » ; d'autre part « des procédures d'évaluation des enseignements seront expérimentées au sein de l'ENS ».

Madame Dupas répond que le texte devait être concis. Elle explique que la communication de l'offre de formation concerne essentiellement les Masters et consiste notamment en la rénovation du site Web. La cohabitation ENS/Universités des Masters rend difficile la communication. Ainsi, l'ENS de Cachan n'est pas mentionnée dans le Portail étudiant du Ministère, alors même que ses Masters cohabilités y figurent. Madame Dupas a souligné la gravité de ce manquement à la Direction de l'enseignement supérieur du Ministère.

Madame Dupas indique ensuite que le Ministère a exigé la phrase relative aux procédures d'évaluation des enseignements. Cette action s'inscrit dans un mouvement national et même international. La procédure d'auto-évaluation, traduite par des indicateurs lisibles et reconnus, est d'ailleurs indispensable pour figurer parmi les meilleurs établissements. Les procédures expérimentales seront construites avec les directeurs de département.

Monsieur Bach remercie la direction d'avoir inscrit au contrat la valorisation de l'implication des élèves dans la vie étudiante au moyen de crédits ECTS. Il est également satisfait du soutien qui sera apporté aux projets des élèves. Monsieur Bach cite l'exemple du département de Génie civil qui a remporté le prix de la fondation BMW dans la catégorie humanitaire.

Monsieur Bach propose, dans l'objectif contractuel d'encourager les élèves à participer à la vie institutionnelle de l'établissement, que les élections des représentants des élèves au Conseil d'administration se déroulent le même jour que le Forum entreprises (le 12 octobre 2006). Cette suggestion est retenue par la direction.

Monsieur Virely se félicite de l'image de l'École qui émane du contrat. Il convient effectivement de faire de la communication et de la lisibilité des parcours vis-à-vis des jeunes une priorité.

Monsieur Tambourin confirme que l'ENS de Cachan dégage un réel dynamisme, reflété dans le contrat.

Monsieur Quinton souligne la portée du chapitre V du contrat quadriennal, entièrement consacré à l'Antenne de Bretagne.

Madame Tort considère que le contrat offre une image très motivante de l'École. Elle encouragera les élèves de première année à le lire. Le contrat sera d'ailleurs disponible sur le site Web de l'ENS.

Monsieur Tambourin félicite la direction au nom du Conseil d'administration pour les succès obtenus.

***Vote : Le Conseil d'administration approuve la version définitive du contrat quadriennal de développement, ainsi que l'annexe financière globale jointe, conclu pour la période 2006-2009 entre le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et l'ENS de Cachan.***

***Pour : 28***

***Contre : 0***

***Abstention : 0***

## **2.2 Résolution du Conseil d'administration sur la publication des postes ouverts aux concours d'agrégation**

Monsieur Savattero explique que les postes ouverts aux concours de l'agrégation sont publiés très tardivement, bien après la rentrée des agrégatifs et l'organisation des préparations. Pour manifester la désapprobation de l'ENS face à cet irrespect des étudiants, Monsieur Dercourt avait proposé lors du dernier Conseil d'administration de rédiger une résolution. Monsieur Savattero s'en est chargé, aidé de Monsieur Dercourt et des représentants des élèves.

***Vote : Le Conseil d'administration adopte la résolution jointe sur la publication des postes ouverts aux concours d'agrégation.***

***Pour : 28***

***Contre : 0***

***Abstention : 0***

***NDLDirection : il faut noter que, pour la première fois, l'ensemble des postes ouverts aux concours enseignants pour la session suivante a été publié le 14 septembre sur le site internet du Ministère.***

## **2.3 Projet de diplôme de l'ENS de Cachan**

Faute de consensus, le Conseil d'administration du 4 mai 2006 avait décidé de reporter le vote sur le diplôme d'établissement. Monsieur Savattero a complété le texte en développant les points qui avaient suscité le débat.

Monsieur Savattero insiste sur la nécessité pour l'ENS de Cachan de créer un diplôme. L'École conservera sa place dans l'enseignement supérieur à cette condition. La situation des Magistères est fragile : seule l'Université Paris XI et les Universités de Rennes les conservent. Une disparition des Magistères contribuerait à isoler l'ENS et à dissuader tout étudiant des Universités de s'inscrire dans ces formations de haut niveau.

Monsieur Delaire juge le texte proposé plus satisfaisant. Le diplôme d'établissement et les Magistères apparaissent en effet complémentaires, et non concurrents. Les universités partenaires ne devraient donc pas avoir d'objection.

Monsieur Lièvremont pense que le dernier paragraphe, lequel contient les motifs de création du diplôme, devrait figurer au début du texte.

Étant donné la diversité des cursus, Monsieur Bonin relaie la préoccupation des élèves s'agissant de la forme et du contenu que prendra le diplôme. Les élèves s'inquiètent de la spécialisation du diplôme en fonction des départements d'enseignement, et de la lisibilité des cursus.

Sur le fond, Monsieur Bonin transmet les craintes de certains étudiants déjà exposées lors du précédent Conseil d'administration. Elles concernent l'intégration d'un diplôme dans les cursus et la coexistence d'anciens normaliens et de diplômés de l'ENS.

Madame Dupas répond que les Écoles Normales Supérieures doivent s'inscrire dans le paysage de l'enseignement supérieur européen et international. Les missions des Écoles Normales Supérieures ont évolué. La formation des étudiants et l'ouverture à l'international sont aussi des missions importantes de l'École. Sans diplôme, les étudiants français et étrangers ne s'inscriront pas aux formations exigeantes de l'ENS de Cachan.

Monsieur Savattero ajoute qu'au niveau formel, le diplôme précisera le cursus de formation. Toutefois un socle commun aux différents cursus présidera :

- niveau bac +5, incluant un Master national ou international ;
- activités de recherche ;
- enseignement à vocation pédagogique (préparation à l'agrégation par exemple).

Le diplôme comportera donc d'une part une ossature commune et d'autre part les spécificités des cursus (transdisciplinarité etc) suivis par les élèves et étudiants.

Monsieur Jard souhaite savoir comment coexisteront le Master et le diplôme d'établissement. Monsieur Savattero répond qu'ils se cumuleront.

Monsieur Virely se montre très favorable à la création du diplôme. Toutefois, le diplôme ne sert pas à relater un cursus, mais à traduire les compétences spécifiques acquises à l'ENS et apportant une plus-value sur le marché du travail. La formation par la recherche prend une place de plus en plus importante dans le paysage national et international. L'ENS a donc une chance de se positionner dans ce système de façon spécifique et pertinente. Le diplôme doit à la fois avoir du sens pour les étudiants qui sortent de l'École et être lisible pour ceux qui y entrent. Or le document soumis aux administrateurs reste incomplet quant aux objectifs du diplôme. Il sera nécessaire de se mobiliser pour construire un cursus identifiable et spécifique.

Monsieur Tambourin propose que seul soit soumis au vote le principe de la création du diplôme d'établissement. Le texte fondateur doit encore progresser. Il sera notamment soumis à la CFR. Monsieur Delaire suggère par exemple que soit pris en compte le cas particulier des Masters internationaux, qui ne durent que deux ans.

***Vote : Le Conseil d'administration est favorable à la création d'un diplôme de l'ENS de Cachan. Le texte fondateur du diplôme sera développé et soumis aux instances compétentes.***

***Pour : 26***

***Contre : 1***

***Abstention : 1***

### **III. Aspects budgétaires et financiers**

#### **3.1. DBM n°2/2006**

Monsieur Sautron indique que la présente décision budgétaire modificative autorise l'inscription des crédits nouveaux obtenus dans le cadre du contrat quadriennal 2006-2009. Le budget primitif avait été voté sur la base de la reconduction des crédits de la dernière tranche du précédent contrat. La décision budgétaire modificative n°2 n'intègre donc que le surplus de crédits.

Sont à noter, en dehors du contrat quadriennal, les crédits complémentaires obtenus pour la construction du bâtiment de l'IFR : 1 million d'euros du Conseil régional et 250 000 euros du Conseil général du Val de Marne.

Monsieur Franc, agent comptable de l'ENS de Cachan, explicite la DBM, qui s'élève à 3 275 516,08 euros. Elle intègre :

- des crédits nouveaux : 736 452,08 euros issus du contrat quadriennal 2006-2009 ; 425 075 euros du Ministère pour le transfert des traitements des moniteurs et allocataires, le rachat d'équipements suite à l'incendie du LPQM ; 2 113 989 euros issus de subventions extérieures (IFR, CPER, contrat européen Clinigène etc).
- des ajustements de crédits, sans incidence sur l'équilibre de la DBM : un transfert de crédits de 87 060,55 euros de l'UB 02 à l'UB 01, et de 472 440 euros de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Monsieur Franc décline ensuite la répartition des crédits entre les actions LOLF.

Le budget total de l'ENS, après décisions budgétaires modificatives n°1 et 2 s'élève à 30 582 371,30 euros.

Monsieur Bach demande des éclaircissements sur les crédits alloués à la vie étudiante.

Monsieur Abou-Kandil répond que les 20 000 euros supplémentaires obtenus lors de la négociation du contrat par rapport à la proposition initiale du Ministère avaient déjà été intégrés en majeure partie au budget primitif. Seuls 2 500 euros ont dû être ajoutés en DBM n°2 sur le volet vie étudiante.

Monsieur Virely félicite tous les acteurs qui ont concouru à ces augmentations de crédits.

***Vote : Le Conseil d'administration adopte la DBM n°2 de l'exercice 2006 pour un montant égal en recettes et en dépenses de 3 275 516,08 euros portant le budget de cet exercice à 30 582 371,30 euros, conformément à l'état détaillé des modifications budgétaires figurant dans le rapport joint. Cette DBM n°2 autorise notamment la tranche annuelle 2006 des crédits nouveaux délégués par le nouveau contrat quadriennal.***

***Pour : 28***

***Contre : 0***

***Abstention : 0***

### **3.2 Adhésion et cotisation : consortium UNIT**

Monsieur Abou-Kandil explique que l'ENS de Cachan était jusqu'alors membre associé du consortium UNIT. Elle souhaite devenir partenaire afin de participer à la constitution d'une base de données pour les universités numériques. L'École participera principalement dans le domaine des sciences pour l'ingénieur. Le vote porte donc sur l'ajustement de la cotisation de 2 000 euros, votée lors de la précédente séance du Conseil d'administration, à 3 000 euros.

***Vote : Le Conseil d'administration approuve l'adhésion - cotisation au consortium UNIT pour le montant indiqué dans le dossier joint.***

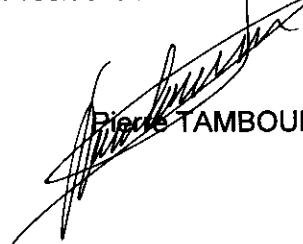
***Pour : 28***

***Contre : 0***

***Abstention : 0***

Séance levée à 9 heures 45.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre TAMBOURIN